



---

## DELIBERATION N° 108/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 07 JUILLET 2021 A 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### PORTANT VALIDATION AU PASSAGE EN FACTURATION ANNUELLE DE LA REDEVANCE SPECIALE DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 33  
Nombre de Procuration : 06  
Date de convocation : Lundi 29 juin 2021

Nombre de suffrages exprimés : 39  
Vote :  
Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le mercredi sept juillet à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Monique AZER, Julner BELIZIAIRE, Ruth BIDIU-CEPRIKA, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Claire CHINON, Xavier CLERVAUX, Yahya DAOUDI, Corine DIMANCHE, Thierry ELIBOX, Christian FAUBERT, Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN (visio), Sandrine JACQUES GAÏL (Visio), Elaine JEAN, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE (visio), Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Hélène PAUL, Stéphanie PREVOT-BOULARD (visio), Anne-Michèle ROBINSON, Magali ROBO-CASSILDE, Hélène SERVIUS, Corinne SIGER (Visio), Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Sandra TROCHIMARA, Patricia VICTOR

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Gilles ADELSON→ **Procuration** à Monique AZER, Jean-Victor CASTOR→ **Procuration** à Corine DIMANCHE, Liser CLIFFORD→ **Procuration** à Stéphanie PREVOT-BOULARD, Seedna DELAR→ **Procuration** à Anne-Michèle ROBINSON, Phong LY→ **Procuration** à Serge SMOCK, Tineffa NAISSO→ **Procuration** à Magali ROBO-CASSILDE

**ÉTAIENT ABSENTS** : Serge BAFU, Dominique BERTONI, Albanie CIPPE, Eugène EPAILLY, Serge FELIX, Mickaël MANCEE, Marie-Laure PHINERA-HORTH, Claude PLENET, Axel RINO, Eliodore TORVIC

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Thierry ELIBOX

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20210707-108-2021-AP-DE Date de télétransmission : 19/07/2021 Date de réception préfecture : 19/07/2021	1
--	---

**Vu** les Articles L 2224 – 13 et suivants, L 2333 – 78, L 5214 du Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de l'Environnement et plus particulièrement les articles L 541-1 et suivants, **VU** le Décret n°77-151 du 07 février 1977 portant application des dispositions de la loi n°75-633 du 15 juillet 1975 sur l'élimination des déchets ;

**Vu** le Règlement Sanitaire et Départemental.

**Vu** le Décret n° 94-609 du 13 juillet 1994 concernant les déchets d'emballages dont les détenteurs ne sont pas les ménages ;

**Vu** les Arrêtés Municipaux portant Règlement Sanitaire ;

**Vu** l'arrêté N° 698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la Communauté de Communes du Centre Littoral ;

**Vu** l'arrêté N° 316/2D/2B du 21 février 2005 modificatif de l'arrêté N° 698/2D/2B du 9 juin 1997 et portant extension des compétences de la CCCL ;

**Vu** l'arrêté N° 312/2D/1B du 18 février 2008 portant transfert de la compétence collecte des déchets ménagers à la CCCL ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la Circulaire du 18 mai 1977 relative au service d'élimination des déchets des ménages (I-1.4).

**Vu** la Circulaire du 21 octobre 1981 relative au service d'élimination des déchets des ménages et au modèle de contrat pour la collecte et l'évacuation des ordures ménagères.

**Vu** la Circulaire du 13 avril 1995 précisant le champ d'application du décret du 13 juillet 1994.

**Vu** la Circulaire du 28 avril 1998 relative à la mise en œuvre des plans départementaux des déchets ménagers et assimilés.

**Vu** la délibération N° 47/2009/CACL du 15 septembre 2009 instaurant la Redevance Spéciale DICB ;

**Vu** la délibération N° 58/2017/CACL du 22 juin 2017 approuvant la mise à jour du règlement de collecte ;

**Vu** la délibération N° 48/2017/CACL du 04 septembre 2017 approuvant la mise à jour de l'instauration et du règlement de la Redevance Spéciale sur les Déchets Industriels et Commerciaux Banals – RSDICB.

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Environnement - Déchets du mardi 15 juin 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances et Fiscalités réunie en séance le lundi 05 juillet 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau le lundi 05 juillet 2021 ;

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210707-108-2021-AP-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021

**Entendu le Rapport N° 108/2021/CACL** relatif au passage en facturation annuelle de la redevance spéciale pour les déchets industriels et commerciaux banals.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 108/2021 /CACL** relatif au passage en facturation annuelle de la redevance spéciale pour les déchets industriels et commerciaux banals.

**APPROUVE** le rapport portant validation au passage en facturation annuelle de la redevance spéciale pour les déchets industriels et commerciaux banals.

**APPROUVE** la mise à jour de la plaquette d'information et du règlement de la Redevance spéciale pour les DICB pour tenir compte de ce changement.

**AUTORISE** le Président sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le mercredi 07 juillet 2021

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**



Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20210707-108-2021-AP-DE  
Date de télétransmission : 19/07/2021  
Date de réception préfecture : 19/07/2021

3